



**RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation de région académique  
à l'information et à l'orientation**

DRAIO  
N° L-23-155

Affaire suivie par :  
Dominique Lévêque  
DRAIO

Mél : draio@region-academique-hauts-de-france.fr

Rectorat de Lille  
144 rue de Bavay  
BP 709  
59033 Lille Cedex  
03.20.15.66.05

Rectorat d'Amiens  
20 boulevard d'Alsace-  
Lorraine  
80063 Amiens Cedex 9  
03.22.82.39.20

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE HAUTS DE FRANCE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

**VU** la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui modifie l'article L. 612-3 du code de l'éducation

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

**ARRÊTE**

**Article 1** - Conformément au VII de l'article 1 de la loi n°2018-166, le présent arrêté définit, pour la campagne Parcoursup 2023, un pourcentage minimal de bacheliers technologiques retenus pour l'accès en Institut Universitaire de Technologie. Ces pourcentages minimaux tiennent compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription dans Parcoursup.

**Article 2** - Conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant sur la réforme de la licence professionnelle, les parcours des BUT accueilleront au moins 50% de bacheliers technologiques appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT.

**Article 3** - Le Secrétaire Général de région académique est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

**Article 4** - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 mai 2023

Valérie CABUIL

PJ : **Annexe 1** – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers technologiques en IUT par spécialité de BUT et par établissement – 2023 – académie de Lille

**Annexe 2** – Objectifs minimaux d'accès des bacheliers technologiques en IUT par spécialité de BUT et par établissement – 2023 – académie d'Amiens